



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024_20-DE
Reçu le 16/04/2024

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Olivier GIACOMETTI

Pouvoirs : Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO –Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	1	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_20

**Objet : 08- 7.1.2 –CAISSE DES ECOLES – AFFECTATION DU RESULTAT
2023**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 12 avril 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 2 644,98 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2023 fait apparaître :

- Un excédent de financement de : 2 667,30 €

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024_20-DE
Recu le 16/04/2024

Considérant que les restes à réaliser dégagent un déficit de -1 038,00 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 2 644,98€

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :